



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2026

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	27	6	0

Date de convocation le 26 juin 2026

Président: Monsieur Xavier ODO.

Secrétaire de séance : Madame Samantha PETIT.

Présents :

Monsieur Xavier ODO, Madame Isabelle GAUTELIER, Monsieur Sylvain CASTAGNET, Madame Delphine NUNES, Monsieur Frédéric SERRA, Madame Najoua AYACHE, Monsieur Florian CLEOPATRE, Madame Véronique BOUCHAOUI, Monsieur Fabrice TEYRE, Madame Zhora LEGRAND, Monsieur Pierre-Philippe JANIN, Madame Nathalie COURREGES, Monsieur Hervé NOUZET, Monsieur Stéphane GAUBY, Monsieur Amar MANSOURI, Monsieur Olivier CAPELLA, Monsieur Arnaud DEROUBAIX, Madame Julie BERNARD, Monsieur Pierre-Loïc GUICHARD, Monsieur Eric TOURNEMINE, Madame Delphine FAURAND, Madame Samantha PETIT, Monsieur Hugo REYNARD, Mme Pia BOIZET, Monsieur William TACHON, Monsieur Monji OUERTANI, Monsieur Philippe AMBARA

Procuration :

Madame Marie-Claude MASSON donne pouvoir à Monsieur Hervé NOUZET, Madame Monique-Olympe JAMBON donne pouvoir à Monsieur Eric TOURNEMINE, Madame Nathalie ROUME donne pouvoir à Madame Zhora LEGRAND, Madame Victoria MARI donne pouvoir à Madame Najoua AYACHE, Monsieur Jérôme BUB donne pouvoir à Monsieur Monji OUERTANI, Madame Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à Mme Pia BOIZET

ANNÉE 2026 - POSTES NON PERMANENTS - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu Le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 ;

Vu le Décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'en prévision de tout accroissement temporaire d'activité lié aux différents projets portés par la collectivité, il s'avère nécessaire de prévoir de renforcer ponctuellement et limité dans le temps, les services de la Ville pour le second semestre 2026 ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique précité pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Le recours en agents supplémentaires est estimé au maximum à 11 emplois à temps complet décliné comme suit :

- 1 sur le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B,
- 1 sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe,
- 3 sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 2 sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 2 sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C,
- 1 sur le grade d'auxiliaire de puériculture relevant de la catégorie C,
- 1 sur le grade d'adjoint du patrimoine relevant de la catégorie C.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats, selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER la création de 11 postes de contrat à durée déterminée sur le motif accroissement temporaire d'activité au titre du second semestre de l'année 2026 ;

DE DIRE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget général des exercices en cours et suivants, chapitre 012.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOUI , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Marie- Claude MASSON , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Pierre-Philippe JANIN , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Stéphane GAUBY , Monsieur Amar MANSOURI , Monsieur Olivier CAPELLA , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Julie BERNARD , Monsieur Pierre- Loïc GUICHARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Delphine FAURAND , Madame Victoria MARI , Madame Samantha PETIT , Monsieur Hugo REYNARD , Mme Pia BOIZET , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur William TACHON , Monsieur Monji OUERTANI , Monsieur Philippe AMBARA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 03 juillet 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.



La secrétaire de séance
Samantha PETIT.